

**CORONAVIRUS**

LA SANTÉ DES CITOYENS ET DES CHEMINOTS D'ABORD !

La Fédération CGT des Cheminots a établi un canal de discussion quotidienne avec la Direction SNCF afin de faire prendre les mesures de protection des cheminots, tout en assurant la continuité du Service Public Ferroviaire. Dans le même temps, la CGT a organisé ses syndicats pour être aux côtés des cheminots et les aider à défendre leurs droits et leur santé, ce qui a permis de faire remonter beaucoup de problèmes et de les régler en grande partie.

Derrière les personnels de santé et les caissiers de supermarchés, les cheminots sont en première ligne face au coronavirus pour assurer le transport des usagers et l'acheminement des marchandises vitales.

Malgré l'accélération de la crise depuis une semaine, et les risques qu'ils subissent du fait du contact avec la population, les cheminots font preuve d'un professionnalisme à toute épreuve.

Afin de relayer leurs craintes et leurs questions, la Fédération CGT des cheminots s'est organisée dès le lundi 16 mars pour pouvoir continuer à fonctionner malgré les fermetures de bâtiments administratifs.

BRAVO AUX CHEMINOTS !

Malgré le flottement dans la hiérarchie sur la conduite à tenir, les cheminots ont eu un comportement exemplaire.

Ils se sont protégés eux-mêmes en faisant intervenir leurs syndicats CGT ou en faisant parfois valoir leur droit de retrait, mais sans jamais arrêter l'acheminement des usagers ou remettre en cause la sécurité des circulations. Ils ont démontré qu'ils sont les vrais experts du ferroviaire en proposant des organisations du travail adaptées (réserves à la maison, astreintes, réorganisation des roulements, télétravail, etc.).

Bravo à nous tous !

RÉACTIVITÉ FACE À L'ÉPIDÉMIE

La Fédération CGT a rédigé une consigne syndicale à l'attention des cheminots afin de leur donner l'ensemble des leviers pour garantir leur santé. Alors que les pouvoirs publics n'avaient pas pris de mesures importantes jusque-là, l'explosion des cas et des décès en Italie a changé la donne la semaine dernière. Avant même les mesures officielles de confinement, la CGT est intervenue pour



exiger la limitation des contacts avec les usagers (arrêt du contrôle, du filtrage, fermeture des gares, etc.) et des mesures spécifiques de protection (gels, masques, gants, nettoyage du matériel et les locaux...). Après l'annonce du Président de la République, nous sommes intervenus pour faire stopper tous les services et toutes les productions n'étant pas indispensables.

A chaque interpellation, la Direction nationale a immédiatement réagi, mais si l'heure n'est pas encore au bilan, nous identifions déjà plusieurs freins :

- **La gestion par activité.** Certains dirigeants locaux n'ont pas immédiatement mis en place les directives nationales. Ils ont attendu le feu vert de « leur » activité, faisant perdre un temps précieux. Certaines activités ont, par ailleurs, tenté d'« adapter » les décisions, notamment pour ménager leurs objectifs financiers. La CGT intervient systématiquement pour faire cesser ce zèle mal placé.
- **L'éloignement du terrain.** Certaines activités ont choisi une organisation avec des établissements très vastes et des structures hiérarchiques intermédiaires encore plus grandes. C'est le cas à l'Équipement, avec les Territoires de Production qui ont tardé à réagir et ont eu du mal à coordonner. Des DPX ont été laissés seuls sans consignes claires pour gérer la situation et les agents.

La CGT a demandé la désignation d'un coordinateur unique, proche du terrain, compétent pour prendre les décisions s'appliquant à toutes les SA et activités.

- **La sous-traitance.** En cas de crise, la capacité à maîtriser tous les aspects de la production pour pouvoir les adapter est indispensable. La sous-traitance nous prive de cette réactivité et nous le voyons particulièrement dans le nettoyage des locaux et du matériel roulant. Les salariés de ces entreprises ne sont pas protégés, leur faible encadrement rend difficile la modification rapide des procès de travail, et l'autocontrôle qui leur a été accordé empêche de mesurer l'application réelle des directives et de corriger les problèmes en direct.

A ces difficultés internes s'ajoute la pénurie de matériel de protection (gel, masques, gants...). L'État devra rendre des comptes sur l'abandon de son stock stratégique, son absence de réactivité depuis l'alerte chinoise de mi-janvier (aucune réquisition d'usine pour reconstituer un stock de gel et de masques nécessaires). La question d'un stock d'entreprise devra également être envisagée.

LES PRINCIPALES QUESTIONS SOULEVÉES PAR LES CHEMINOTS

Désormais, la plupart des services non immédiatement nécessaires à la sécurité ou à la production ont été fermés ou mis en télétravail. Le plan de transport a été considérablement réduit (26 % des TGV ; 17 % des Intercités ; 30 % des Transiliens ; 25 % des TER et 56 % du Fret). 90 % des RHR ont été supprimés. Tout cela permet de confiner un maximum de personnel et de concentrer les

moyens de protection sur les cheminots restants. La plupart des problèmes locaux ont été réglés suite à nos interventions.

Il reste néanmoins plusieurs sujets en cours de traitement :

- Une identification plus précise des trains « vitaux » au fret, pour réduire encore le plan de transport ;
- L'affluence dans les gares parisiennes, alors que le confinement de la population ne devrait pas le permettre (hors acheminement des rapatriés) ;
- Le nettoyage du matériel roulant (en particulier des cabines de conduite des locomotives Fret et des rames RER RATP);
- Les dispositions pour le logement et la restauration des roulants pour les 10 % de RHR maintenus et pour les « naveteurs » ;
- L'impact sur la rémunération des cheminots. La Direction étudie le moyen de codifier les absences liées au confinement pour qu'il n'y ait aucun impact sur le traitement, les éléments fixes et certains EVS (prime traction ou prime port d'arme à la SUGE par exemple). Pour les autres allocations et suggestions, chaque activité devra être bienveillante. Pour les agents qui travaillent et dont l'adaptation du service pourrait avoir une incidence sur la rémunération, une indemnité compensatrice sera mise en œuvre. Les autres questions sont à l'étude ;
- Les congés supplémentaires pour garde d'enfants sont bien valables 7 jours sur 7 et les établissements récalcitrants seront rappelés à l'ordre ;
- Les intérimaires en fin de contrat qui devaient être intégrés dans des processus de recrutement le seront lors de la reprise d'activité normale ;
- D'autres sujets moins urgents (révision des objectifs...) seront traités ultérieurement.

Si vous avez des problèmes spécifiques ou d'autres questions, prenez contact avec un syndicat CGT pour les faire remonter.

ET LES SUJETS D'AVANT ÉPIDÉMIE ?

La CGT ne se contente pas de gérer le quotidien et de relayer les revendications des cheminots, elle continue aussi à intervenir sur tous les sujets. Elle a donc proposé aux autres OS l'envoi d'un courrier unitaire au Ministre pour demander :

- Le report des élections CA ;
- Le report des concertations sur les « petites lignes » et du transfert de certaines d'entre elles aux régions ;
- Le report des appels d'offres (TET Nantes- Lyon et Nantes-Bordeaux, TER...) ;
- Une aide spécifique pour les entreprises de Fret ferroviaire ;
- Le même soutien financier pour la SNCF que ce qui a été annoncé par le Premier Ministre pour les entreprises privées.

D'autres démarches sont également engagées concernant la CCN ferroviaire.

LOI D'URGENCE SANITAIRE : PAS QUESTION QUE LES SALARIÉS PAYENT LA CRISE !

Si l'unité du pays est nécessaire face à une épidémie, nous n'oublions pas que la facture des crises est souvent payée par les salariés.

En 2008, les mesures pour endiguer le krach financier avaient conduit à une hausse de la dette publique de 600 milliards d'euros et à une attaque sur les acquis des salariés.

En 2020, nous devons être vigilants pour que l'unité nationale contre le coronavirus ne soit pas interprétée comme une validation de nouveaux reculs sociaux.

Nous serons très attentifs à l'utilisation de la loi d'urgence sanitaire votée ce jour. En effet, celle-ci permet des dérogations importantes au code du travail par les entreprises (horaires maximum de travail, repos hebdomadaires, ponction des congés...).

Par ailleurs, les milliards d'euros annoncés par le Gouvernement doivent impérativement aller au renforcement de l'hôpital public, à la protection des salariés et à la préservation réelle de l'emploi. En 2020, pas question que les entreprises françaises versent à nouveau 200 milliards d'euros de dividendes à leurs actionnaires pendant qu'une infirmière en réanimation continue de gagner 1400 € net par mois, que des grands groupes en profitent pour délocaliser des productions, ou qu'un employeur tente de réquisitionner les congés payés de ses salariés.

**Plusieurs métiers, une seule profession :
CHEMINOT !**

Unis et solidaires, nous sommes forts !

